

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-16423/24/BM

**■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône portant sur l'étude du schéma ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
105434**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les études sur le schéma armature ferroviaire présentent un décalage de planning par rapport à la durée initiale des études mentionnée dans la convention initiale.

En effet, ce glissement du planning, est dû principalement aux motifs suivants :

- Difficulté à collecter les données d'entrée auprès des partenaires extérieurs pour engager les modélisations.
- Constitution des éléments à produire pour alimenter le « dossier minute SERM », à déposer en urgence avant l'été 2024. Cette production a généré du temps de travail et des réunions qui n'ont pas été mises au profit du schéma armature ferroviaire.
- Des contraintes d'agenda des différents partenaires.

A noter que ces modifications ne sont pas imputables au bureau d'études.

Cette modification est sans incidences financières.

Pour mémoire le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Partenaires Financiers	Clé de répartition	Montant en Euros	Montant en Euros
	en %	HT	TTC
Etat	25	168 750 €	202 500 €
Région Provence Alpes Côte d'Azur	25	168 750 €	202 500 €
Département des Bouches du Rhône	12,5	84 375 €	101 250 €
Métropole Aix Marseille Provence	37,5	253 125€	303 750 €
TOTAL	100	675 000 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- La délibération n° TRA 004-5728/19/CM du 28 mars 2019, la Métropole modifiant l'inscription budgétaire de l'opération d'investissement 2019002500 pour l'étude prospective ferroviaire dans le cadre du CPER 2015-2020 l'affectant au Budget Annexe Transport ;
- La délibération n° MOB 022610298/21/BM du 7 octobre 2021 portant approbation d'une convention de financement avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône portant sur l'étude du « Schéma d'armature ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence – CPER 2015-2020 ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'étude du schéma d'armature ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence connaît un allongement des délais d'exécution dans le calendrier prévisionnel inscrit dans la convention signée le 21 décembre 2021 ;
- Qu'il y a lieu de prévoir une prorogation à la convention de financement dont la caducité est prévue au 31 décembre 2024 ;
- Qu'il convient de modifier la convention de financement afin de modifier la durée des études, la date de caducité des subventions accordées, la domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers ;
- Qu'il convient de préciser que la durée actualisée de l'étude se porte désormais de 36 mois et que l'opération s'achèvera le 31 décembre 2025.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de financement, ci-annexé, entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence portant sur l'étude du schéma d'armature ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS